

BUREAUX RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois . . . . . 12 fr
Six mois . . . . . 23
Un an . . . . . 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois . . . . . 14 r
Six mois . . . . . 27
Un an . . . . . 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 26 JANVIER 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

On écrit de Versailles que M. Plichon, député du Nord, a été nommé président de la commission relative à la question du traité de commerce avec l'Angleterre. Cette même commission a choisi pour secrétaire M. Bompard. De l'exposé des opinions émises dans cette réunion, il résulte que si la majorité est favorable à la dénonciation du traité de commerce, c'est sans aucune pensée de retour au système de protection exagérée: ce qu'elle désire c'est de rendre au pays sa liberté d'action. Le 13<sup>e</sup> bureau a nommé M. de Vogué, en opposition avec M. Gambetta.

Un journal, qui n'a pas l'habitude de donner des nouvelles à la légère, l'Univers, publie le petit entrefilet suivant: On assure que le comte de Paris est parti hier au soir pour Froisdorf, dans l'intention d'adhérer au manifeste du comte de Chambord sur le drapeau blanc, en émettant le désir de réserver les droits de l'Assemblée nationale, qui prononcerait en dernier lieu.

Le même journal dit qu'il a toujours été en réserve sur les bruits de fusion, parce qu'il n'a jamais admis que la fusion pût être autre chose que la soumission des princes d'Orléans au roi, et que les fusionnistes cherchaient des compromis.

Sur ce terrain, rien ne pouvait aboutir. On l'aurait enfin reconnu, et des démarches nouvelles, basées sur la pleine reconnaissance du droit, auraient été faites et se poursuivraient. La dernière infatigable de M. Thiers aurait contribué à ce résultat. Les princes et les plus autorisés de leurs amis auraient compris qu'il fallait constituer le parti monarchique pour être en mesure de protéger la France contre un coup de tête qui pourrait la livrer aux coups de main.

Dans sa séance d'hier, l'Assemblée a adopté, après un certain nombre d'observations présentées par MM. Des Rotours, de Tillancourt, Benoist-d'Azy, Paris et autres députés, le projet de loi fixant à 686,000 fr. la part contributive de l'Etat dans la dépense de la police municipale de Paris. Elle a ensuite voté l'urgence sur une proposition de loi ayant pour objet d'établir au profit du Trésor un droit d'un décime par franc sur les entrées et abonnements payants aux spectacles, concerts, bals publics, cafés chantants, courses de chevaux et autres réjouissances publiques.

Après divers discours, on a clos la discussion générale sur le projet de loi sur la marine marchande.

D'une note publiée au Journal officiel, il résulte que le nombre des mises en liberté, par ordonnances de non lieu, d'individus arrêtés à la suite de l'insurrection de Paris est, jusqu'à ce jour de 17,158; (du 14 au 20 janvier, 1,701); — celuides jugements rendus est de 3,367; (du 14 au 20 janvier, 273); — Et le nombre total des individus à l'égard desquels

il a été statué est de 20,525; (du 14 au 20 janvier, 1,974.)

Le Journal de Bruxelles annonce qu'un arrangement est intervenu pour toutes les sociétés Langrand-Dumoucau, et qu'il a été signé hier par les curateurs et liquidateurs de ces sociétés. Cette transaction doit être homologuée par le tribunal de commerce et ratifiée par la cour de la chancellerie de Londres.

La tempête qui souffle depuis deux jours sur une partie de la France, a été d'une extrême violence de l'autre côté du détroit. Plusieurs parties de l'Angleterre ont beaucoup souffert par suite d'inondations. La tempête du 24, dit une dépêche, a causé de grands dégâts à Londres et dans les provinces.

Voir aux dernières nouvelles

Le treizième bureau a nommé hier son commissaire pour le projet relatif à la dénonciation du traité de commerce. La lutte a été assez vive dans ce bureau. M. le marquis de Vogué, partisan de la dénonciation du traité, a été élu par 23 voix.

M. le baron Eschassériaux en a obtenu 15, le comte Daru et M. Gambetta chacun 2; enfin, une vingtième voix a été perdue sur un libre-échangiste.

La commission a choisi M. Plichon pour son président et M. Bompard pour secrétaire.

Qu'il nous soit permis d'exprimer la douloureuse impression que nous avons ressentie en lisant dans des journaux qui passent pour recevoir les inspirations de M. le Président de la République, qu'à la nouvelle de la démission prétendue de M. Thiers, M. de Bismark aurait dit que si cette démission était maintenue, il se réservait de prendre telle mesure qui lui paraîtrait de nature à assurer la sécurité de sa créance sur la France. Ce qui veut dire en bon français que M. Thiers seul protège la France contre les exigences nouvelles du vainqueur; et que, lui disparu, nous nous trouverions de nouveau au point où nous en étions il y a un an.

Nous ne savons pas si M. de Bismark a tenu le propos qu'on lui a attribué: nous croyons, au contraire, qu'il ne l'a pas tenu; mais s'il l'avait tenu, nous le considérerions moins encore comme le dernier outrage adressé par un vainqueur sans générosité à son ennemi à terre, que comme un moyen certain de déshonorer le Président de la République et de le rendre à bref délai impossible.

M. Thiers, qui a été un libéral sous la Restauration, ne s'est pas privé de faire chorus avec son parti, pour reprocher aux Bourbons d'être revenus en France, appuyés par un million de bayonnettes étrangères. C'était un mensonge, comme savaient les inventer les libéraux d'alors, ayant pour organes le Constitutionnel, la Minerve, le Nain Jaune et autres feuilles de cet acabit; mais ce mensonge habilement exploité, a commencé par déconsidérer les Bourbons et a fini par

rendre 1830 possible et même inévitable. Or, s'il venait à être démontré que les bayonnettes prussiennes que nous avons sur la gorge, ne sont tenues en arrêt que par la main toute puissante de M. Thiers, nous croyons, Dieu nous pardonne! que la France se trouverait tellement humiliée par cette attitude, qu'elle accepterait tout, tout, plutôt que cette suprême humiliation.

Mais il n'en est rien, Dieu merci, et dans cette circonstance, M. Thiers a été odieusement desservi par ses amis; et une fois de plus, il devra adresser à Dieu cette prière: « Défends-moi de mes amis; je saurai bien me défendre seul contre mes ennemis. »

Nous avons signalé plusieurs fois les dangers au-devant desquels courait le gouvernement, en adoptant, pour la mise en liberté de certains prisonniers communaux, un système de tolérance d'autant moins excusable que la démagogie publie hautement son dessein de hâter le moment de la revanche. La Patrie insiste aujourd'hui sur ce péril et y joint des détails circonstanciés, auxquels on ne saurait donner trop de publicité. Nous les reproduisons et nous les faisons suivre d'un extrait du Soir, qui nous renseigne également sur les menées qui se préparent dans le Midi.

On lit dans la Patrie:

Les amis des insurgés trouvaient depuis quelque temps que le séjour de ces derniers sur les pontons se prolongeait beaucoup trop. Ils voulurent alors essayer en leur faveur un système de certificats qu'on ferait signer par différentes personnes, et qu'on enverrait ensuite à l'autorité compétente. Comme il y a, malheureusement, dans chaque arrondissement, dans chaque quartier de Paris, des partisans actifs et connus de la Commune qu'on n'a pas inquiétés; comme il y a beaucoup de chefs de fédérés, des commandants de bataillons auxquels, malgré leur part active dans la bataille, on n'a infligé que des peines légères et très courtes qui sont finies depuis longtemps, tous ces gens-là, membres plus ou moins compromis de la Commune, chefs militaires des bandits d'avril et de mai, prirent la direction de l'association destinée à obtenir la mise en liberté des détenus.

Ils ont fait faire des imprimés sur lesquels on n'a plus à remplir que le nom, l'âge, la situation sociale du détenu; ces certificats ainsi remplis, on les porte aux voisins des prisonniers qui, les uns par sympathie, le plus grand nombre par peur, signent l'attestation de moralité, de vertu, d'innocence de tel ou tel fédéré. On porte ensuite ce certificat au commissariat de police du quartier, qui, suivant une circulaire récente du préfet, vise sans pouvoir d'ailleurs s'y refuser, pour certification matérielle, — c'est le mot employé, — les signatures apposées sur ces certifications.

Ces pièces ainsi obtenues sont envoyées à l'autorité militaire. Celle-ci, pressée, surchargée de besogne, voyant un certificat de commissaire de police, dont elle n'a ni le soin, ni peut-être le temps d'étudier la portée, relâche tranquillement les prisonniers.

Voici ceux-ci libres, et comme le gouvernement, avec cette incurie désormais proverbiale qu'on lui reconnaît, n'a même pas eu l'idée d'interdire le séjour de Paris à tous ces libérés, ils reviennent dans leurs anciens arrondissements, dans leurs anciennes demeures.

C'est alors que ce comité dirigeant, dont nous avons fait voir tout à l'heure la nais-

sance, recueille le prix de ses soins et de ses courses.

C'est alors qu'il reconstruit très aisément et très tranquillement l'ANCIENNE FÉDÉRATION DE LA GARDE NATIONALE.

Le chef insurrectionnel de l'arrondissement, le commandant et le capitaine fédérés, qui ont gardé un double du certificat dressé par eux, font venir le libéré ou vont le trouver.

Après lui avoir rappelé que c'est à eux qu'il doit sa liberté, ils lui rappellent aussi que, sous la Commune, il faisait partie de telle compagnie, de tel bataillon; qu'il continue, comme il est juste, à faire partie de ladite compagnie et qu'au premier coup de tambour, au premier son de clairon, il devra se trouver au lieu habituel de rendez-vous.

Les cadres sont ainsi très facilement et complètement reconstitués; chaque arrondissement a son chef, les officiers reprennent leurs situations, les soldats sont immatriculés de nouveau. En un mot, la reconstitution de la fédération est complète; celle-ci est absolument prête à fonctionner à chaque occasion.

Nous savons les noms de plusieurs chefs de quartier; nous connaissons les noms et les métiers de plusieurs commandants ou officiers qui ont été invités à passer chez le directeur de l'association dans tel ou tel arrondissement, afin de fournir des renseignements sur leurs maris, de remplir les certificats, etc. Nous connaissons, enfin, des libérés qui sont inscrits à nouveau sur les registres, très bien tenus, très nets, de la fédération.

On lit dans le Soir:

M. Gambetta est venu, il y a quelque temps, on le sait, faire une tournée dans le Midi, sous prétexte d'agitation électorale. C'était en réalité une tournée présidentielle. Il voulait compter ses forces et calculer ses chances. Il a pu, chemin faisant, établir le bilan des uns et des autres et reconnaître que si ses forces sont nulles, ses chances sont cependant assez considérables. On a reçu son mot d'ordre, et partout à Toulon, à Marseille, à Lyon, à Nîmes, à Montpellier, dans tous les chefs-lieux d'arrondissement et de canton, dans les moindres bourgs pourris, on a vu tout ce qui touche de près ou de loin à l'Internationale lever la tête, prendre des airs mystérieux et annoncer qu'enfin l'aurore de la vraie République allait luire. Les politiques de café, les pérorateurs d'estaminet — et Dieu sait si le parti en compte, — sondevenus tout à coup d'une outrecuidance insupportable.

En même temps, la presse radicale atténuait ses violences et prêchait la conciliation, l'apaisement; elle parlait presque avec déférence de M. Thiers. C'était le comble. Il y avait là un coup monté. On a su depuis que l'explosion devait partir de Lyon, suivant comme une trainée de poudre tous les grands centres et éclater à Marseille. Dans cette ville, des réunions secrètes se tenaient sous la présidence des chefs avérés de l'Internationale. On avait déjà tracé les plans. On devait marcher sur la Banque, où l'on venait de faire un grand dépôt de numéraire (30 millions en or, 20 millions en billets), puis sur la division militaire et la préfecture.

L'occasion, du reste, n'avait jamais été plus belle. A Marseille, le projet d'impôt sur les matières premières avait jeté une grande défaveur sur le gouvernement; les conservateurs eux-mêmes s'agitaient, organisaient des manifestations; des industriels projetaient de fermer leurs ateliers et de mettre du coup des milliers d'ouvriers sur le pavé. A Lyon,

l'administration n'avait l'air de se douter de rien, ou du moins n'était pas sur ses gardes. Il suffisait donc que le mouvement fut habilement commencé pour mettre en feu tout le Midi.

Ce ne sont là que des hypothèses, mais du moins très vraisemblables et malheureusement très réalisables. Aujourd'hui, tout est calme; mais il est certain que les précautions prises par l'autorité militaire, l'arrivée à Marseille de deux navires cuirassés, l'embarquement du numéraire de la Banque ont au moins autant contribué que le vote de la Chambre et le retrait de la démission de M. Thiers à faire évanouir les espérances des radicaux, et à étouffer dans le germe la révolution socialiste qui se préparait dans le Midi.

Dépêche Télégraphique

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Nice, 25 janvier 1872.

Dans la catastrophe du pont de Brague il y a eu 20 morts: six personnes se sont sauvées miraculeusement par les portières.

La circulation de la ligne, en cet endroit, est interrompue pendant environ trois semaines, et le service se fera par transbordement.

Le général Daudel a visité les blessés apportés à Nice.

Mme Cinti-Damoreau et M. Laussel, violoncelliste, qui allaient donner un concert à Cannes, sont parmi les noyés.

Les fils télégraphiques entre Marseille et Nice ont été brisés par la tempête, et la transmission se fait par Turin.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 24 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

Un membre dépose une proposition relative à une nouvelle constitution du corps d'état-major.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la commission chargée d'examiner les questions relatives à la réorganisation de l'armée.

MM. Jacques et Lambert, élus représentants dans le département d'Oran, sont admis.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Alfred Naquet, pour le dépôt d'une proposition.

M. ALFRED NAQUET. — Messieurs, au mois de juillet 1870. Louis-Napoléon Bonaparte, ex empereur des Français, a déclaré la guerre à la Prusse dans un intérêt dynastique et sans préparation suffisante. Cette guerre a eu pour conséquence la mort d'un grand nombre de citoyens, la ruine d'un grand nombre de familles, la perte d'une partie de notre territoire, le paiement d'une indemnité de cinq milliards.

Une voix. — Parlez-nous donc du 4 septembre! (Très bien! très bien!)

M. NAQUET. — Ces maux ne sont pas irréparables.